

# Sécurité financière en cas d'accident

---

Les accidents et maladies professionnelles peuvent avoir de graves conséquences sur le quotidien et sur l'activité professionnelle des employés. L'assurance-accidents obligatoire (LAA) et l'assurance complémentaire facultative LAA atténuent les répercussions financières et font en sorte que les collaborateurs ne soient pas confrontés à une détresse financière. Le Case Management et nos prestations d'assistance viennent parachever idéalement notre offre.

# Notre engagement pour la sécurité financière de vos collaborateurs.

---

## **Assurance LAA obligatoire**

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) oblige les entreprises à assurer leurs collaborateurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents. En tant qu'assureur privé, Helsana propose l'assurance-accidents légale (voir graphique) aux entreprises qui, au regard de la loi, ne doivent pas obligatoirement être assurées par la Suva. Veuillez prendre note:

- La couverture LAA pour perte de gain correspond à 80% du salaire au minimum et ce, dès le 3<sup>ème</sup> jour suivant l'accident.
- Le salaire maximal assurable par personne et par année est de CHF 148 200.–.
- Pour les collaborateurs qui travaillent moins de 8 heures par semaine, les prestations se limitent aux accidents et maladies professionnels, ainsi qu'aux accidents survenant sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail.
- Sur une base volontaire, les travailleurs indépendants peuvent souscrire une assurance-accidents conformément à la LAA.

## **Assurance complémentaire LAA**

Outre l'assurance LAA obligatoire, Helsana propose aux entreprises une assurance complémentaire LAA comprenant une gamme de prestations annexes, telles que:

- Jusqu'à 100% de remboursement de la perte de gain
- Couverture du délai d'attente (2 jours)
- Couverture des sommes de salaire qui excèdent le maximum prévu par la LAA (CHF 148 200.–)
- Séjour à l'hôpital en division privée ou demi-privée, indemnités journalières d'hospitalisation et couverture supplémentaire à l'étranger
- Intégration du risque particulier pour une réduction ou un refus de prestations imputable à une faute grave ou une entreprise téméraire
- Assistance en cas d'accidents à l'étranger
- Prestations de capital en cas de décès ou d'invalidité et rentes de survivants ou d'invalidité dans le cadre des salaires excédentaires

Avec Helsana Business Accident, vos collaborateurs et vous-même pouvez compter sur une protection d'assurance optimale en cas de maladies professionnelles ou d'accidents. Helsana propose également des prestations complémentaires attractives: SunetOnline et Sunet*plus* pour la déclaration des accidents et maladies, la déclaration de salaire électronique, le soutien psychologique d'urgence, et Helsana Business Health – notre offre complète dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise.

## Assurance-accidents conformément à la LAA et assurance complémentaire LAA

	 <b>Ass. obligatoire</b>	 <b>Ass. facultative</b>
<b>Frais de guérison</b> Factures de médecin et d'hôpital	<b>Traitements médicaux/ autres prestations en nature</b> division commune de l'hôpital	<b>Autres prises en charge de coûts</b> Division privée/demi-privée
<b>Incapacité de travail</b> Salaire pendant l'arrêt de travail	<b>Indemnité journalière</b> 80% du revenu assuré – max. CHF 148'200 – à partir du troisième jour suivant la date de l'accident	<b>Indemnité journalière complémentaire</b> Complément d'indemnité journalière jusqu'à 100% du salaire intégral
<b>Incapacité de gain</b> Coûts de la vie en cas d'invalidité	<b>Rentes / indemnités</b> 80% du revenu assuré – max. CHF 148'200	<b>Rentes/ indemnités complémentaires</b> Compléments jusqu'à 100% du salaire intégral

### Avantages pour l'entreprise:

- Une protection optimale en cas de maladies professionnelles et d'accidents
- Des prestations supplémentaires gratuites qui vous simplifieront la vie, agiront à titre préventif et vous feront économiser de l'argent
- Un traitement des sinistres simplifié et économique grâce au Case Management d'Helsana
- De généreux rabais dans le cadre de l'assurance complémentaire LAA

### Avantages pour vos collaborateurs:

- Assurance de capital ou rente de survivants et d'invalidité excédant le salaire maximal prévu par la LAA
- Hospitalisation en division privée ou demi-privée
- Assistance gratuite complète en cas d'accident à l'étranger, au titre de l'assurance complémentaire LAA
- Assistance psychologique d'urgence immédiate suite à un accident



## Souhaitez-vous en savoir plus?

Vous trouverez de plus amples informations sur [helsana.ch/business-accident](https://helsana.ch/business-accident)



## Souhaitez-vous un conseil téléphonique?

Appelez-nous au 0844 80 81 88.



## Souhaitez-vous un conseil personnalisé près de chez vous?

Rendez-vous dans l'agence Helsana la plus proche. Pour en trouver l'adresse, rendez-vous sur [helsana.ch/points\\_de\\_vente](https://helsana.ch/points_de_vente).